

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 13 juin 2011, à compter de 19H30 à la salle du conseil municipal au 70, 12^e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:
Gilbert Pilote, maire
Pauline Lauzon, conseillère
Diane Sirard, conseillère
Mario Lachaine, conseiller
Georges Piché, conseiller
Mario Léonard, conseiller
Yvon Forget, conseiller

Normand Bélanger, Directeur général

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire déclare l'assemblée ouverte.

109-06-11

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par le Directeur général.

ADOPTÉE

110-06-11

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 09 MAI 2011

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 9 mai 2011, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver le procès-verbal de la séance du 09 mai 2011 du conseil Municipal de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

111-06-11

FINANCEMENT RENOUVELLEMENT RÈGLEMENT NUMÉRO 75

Il est proposé par madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins de Ferme-Neuve pour son emprunt du 20 juin 2011 au montant de 546 800\$ par billets en vertu du règlement numéro 75 *au pair*, échéant en série de cinq 5 ans comme suit :

45 800 \$	3.44%	20 juin 2012
47 400 \$	3.44%	20 juin 2013
49 400 \$	3.44%	20 juin 2014
51 200 \$	3.44%	20 juin 2015
353 000 \$	3.44%	20 juin 2016

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

ADOPTÉE

112-06-11

ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 75

CONSIDÉRANT que, conformément au règlement d'emprunt numéro 75, la Municipalité de Ferme-Neuve souhaite emprunter par billet un montant total de 546 800\$;

CONSIDÉRANT qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis ;

EN CONSQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 546 800\$ prévu au règlement d'emprunt numéro **75** soit réalisé ;

QUE les billets soient signés par le Maire et le Secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 20 juin 2011;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2012.	45 800 \$
2013.	47 400 \$
2014.	49 400 \$
2015.	51 200 \$
2016.	53 300 \$ (à payer en 2016)
2016.	299 700 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Ferme-Neuve émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq ans (à compter du 20 juin 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévu pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 75, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

113-06-11

CLICSÉQR et le MINISTÈRE DU REVENU QUÉBEC

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE monsieur Normand Bélanger, Directeur général et Secrétaire trésorier de la Municipalité de Ferme-Neuve soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires à la bonne marche de ladite Municipalité avec les individus, entreprises ou Ministère du gouvernement;

DE PLUS, il est résolu que monsieur Normand Bélanger, soit nommé responsable autorisé (RA) et que madame Martine Charron soit nommée responsable des services électronique (RSE) auprès du ministère du Revenu Québec dans le cadre des modifications d'accès pour « CLICSÉQR ».

ADOPTÉE

114-06-11

MANDAT À Me Fex (5, Montée Baskatong)

Il est proposé par monsieur le Conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE Me Jacinthe Fex soit mandaté à entreprendre les démarches auprès de la Cour Supérieur afin de faire reconnaître les titres de propriété et le certificat d'occupation de l'immeuble situé au 5, Montée Baskatong sur le lot ou partie de lot 53 et 54 du rang 1, au cadastre officiel du Canton de Pope.

ADOPTÉE

115-06-11

PAIEMENT DE FACTURE ARPENTEUR GÉOMÈTRE

Il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE le Directeur général soit autorisé à payer la facture entourant les travaux pour le certificat de localisation que la firme Létourneau & Gobeil a complété le 17 mai 2011;

QUE la somme de 1 367.10\$ leur soit versée;

QU'un transfert budgétaire est nécessaire du poste budgétaire 02-621-00-971-01 vers le poste budgétaire #02-610-00-449-00 au montant de 1,308.00\$.

ADOPTÉE

116-06-11 AMIS DE LA MONTANGE (Kiosque touristique)

Il est proposé par madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE le Directeur général soit autorisé à versé la somme de 10,000\$ aux Amis de la Montagne du Diable dans le cadre de la subvention annuelle pour le fonctionnement du Kiosque touristique.

ADOPTÉE

117-06-11 HÔTEL DE VILLE DU 125, 12^E RUE À FERME-NEUVE

CONSIDÉRANT que la Municipalité a entrepris des travaux d'améliorations au nouvel édifice Municipal du 125, 12^e Rue ;

CONSIDÉRANT que la décision du conseil était à l'effet qu'il puisait à même ses surplus accumulés le coût de travaux et d'achat des nouveaux équipements nécessaire à cet immeuble ;

CONSIDÉRANT qu'il devient nécessaire de réserver une somme dudit surplus afin d'acquitter les factures ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

QUE le Directeur général et Secrétaire-trésorier soit autorisé à réserver la somme de 400 000\$ provenant des surplus accumulés afin de payer les dépenses reliés au 125, 12^e Rue à Ferme-Neuve soit le nouvel Hôtel de Ville.

ADOPTÉE

118-06-11 HÔTEL DE VILLE DU 125, 12^E RUE, 1^{ier} ET 2^{ième} PAIEMENT

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE le Directeur général soit autorisé à versé la somme de 130,358.38\$ représentant le versement numéro 1, et 129,042.84\$ représentant le versement numéro 2, pour un grand total de 259,401.22\$ à la suite à la recommandation de l'architecte M. Pierre-Luc Beauregard.

ADOPTÉE

119-06-11

REMBOURSEMENT DE TAXES VERSEMENT 1 ET 2 ANNÉE 2011

Il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE le Directeur général soit autorisé à rembourser les taxes pour les dossiers matricules # 8473-87-5856 au montant de 3,253.11\$ puisque l'immeuble du 125, 12e Rue appartient à la Municipalité et que les anciens propriétaires n'avaient pas avisée la banque que ces paiements automatique ne devaient plus se faire.

ADOPTÉE

120-06-11

ÉCOLE SACRÉ-COEUR ET ST-SACREMENT DE FERME-NEUVE

CONSIDÉRANT que la Municipalité par l'intermédiaire de son Maire, a demandé aux élèves des deux écoles de participer à un concours de « nom d'un parc » pour le secteur du « Domaine 500 »;

CONSIDÉRANT que le Secrétariat de ces écoles ont fait parvenir les suggestions des élèves ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'était engagée à verser pour ce concours la somme de 75\$ pour leur participation ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

QUE la somme de 75\$ soit versée à la classe du groupe 301 pour la participation des élèves à ce concours.

ADOPTÉE

121-06-11

PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE la Municipalité s'engage à défrayer jusqu'à concurrence de 500\$, les déboursés entourant l'organisation d'une activité pour la « Persévérance scolaire » pour les élèves terminant leur 6^{ième} année scolaire à Ferme-Neuve;

Que le maire soit autorisé à faire les engagements nécessaires pour cette activité.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION
(règlement 120)

AVIS DE MOTION (Règlement 120 relatif aux remboursements des frais relié au site d'enfouissement)

Avis de motion est présentement donné par madame la conseillère Pauline Lauzon qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, il y aura dépôt d'un règlement relatif aux remboursements des frais relié au site d'enfouissement pour les matériaux de construction.

122-06-11

ANNULATION DE COMPTE POUR MAUVAISE CRÉANCE (2002-2009)

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE le Directeur général soit autorisé à annuler les comptes clients (capital et intérêts) jugés par l'administration et le vérificateur comme mauvaise créance pour les années 2002 à 2009 :

Aménagements Ferme-Neuve	2007	10.00
Aménagements Ferme-Neuve	2008	10.00
Base de Plein Air Cockangog	2003	555.57
Centre Récréatif Ferme-Neuve	2008	80.00
Club de ski de fond de Ferme-Neuve	2006	1015.00
Club de ski de fond de Ferme-Neuve	2007	1730.16
Club de ski de fond de Ferme-Neuve	2008	1971.52
Coopérative Forestière des H-L	2006	341.85
Coopérative Forestière des H-L	2008	341.85
D & A Beaugard inc.	2008	170.93
D & A Beaugard inc.	2008	169.31
D & A Beaugard inc.	2009	169.31
Embouteillage Coca-Cola	2008	338.63
Embouteillage Coca-Cola	2009	338.63
Groupe TNT Merceron	2008	895.44
Isolation Mario Lévesque	2007	10.00
Laiterie des 3 Vallées	2008	341.85
Ligue Centre du Camion	2007	123.52
Ligue Grand-Remous	2003	249.84
Ligue Grand-Remous	2004	256.41
Ligue Relais du Touriste	2005	141.59
Ligue Relais du Touriste	2006	514.35
Ligue Sleeman	2005	171.44
Ligue St-Hubert Bud Light	2008	170.93
Martine Loignon	2007	321.47
Mario Marcotte	2004	149.53
Yvon Meilleur	2005	462.74
Rénovation H. Saumure	2004	15.00
Restaurant McDonald's	2005	45.08
Richelieu Ferme-Neuve	2005	100.00
Windigo S.E.C.	2003	23.96
Magasin Général	2009	338.63
Mont-Laurier Automobile	2009	169.31
Jean-Paul Thibault	2002	575.67
Total		12958.15

ADOPTÉE

123-06-11

VERSEMENT DE SUBVENTION « DEFI DU DIABLE »

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE la subvention de 10,000\$ soit versée au Comité organisateur « Défi du Diable » dans le cadre des activités entourant la fête au Village du 17, 18 et 19 juin 2011;

QUE la dépense soit prise aux postes budgétaires # 02-701-60-498-00 pour 8 000\$ et # 02-701-60-499-01 pour 2 000 \$.

ADOPTÉE

124-06-11

VERSEMENT DE SUBVENTION « CARREFOUR BOIS-CHANTANTS »

Il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

Que la subvention de 7,000\$ pour les activités entourant le Festival classique des Hautes-Laurentides soit versée à « Carrefour Bois-Chantants » pour 2011.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS
(section administration)

125-06-11

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR PAUL-ANDRÉ LEGAULT ET ALS DU 257, 21^E AVENUE, FERME-NEUVE, LOT 240 PTIE CADASTRE DU VILLAGE

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Paul-André Legault et als et invite la population à se prononcer.

Le Directeur général fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à ces demandes de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que les propriétaires ont déposé une demande de dérogation mineure pour les empiètements du bâtiment principal soit : de 1.58 mètres sur la marge avant prescrite de 7.5 mètres, de 4.47 mètres sur la marge arrière prescrite de 8 mètres, de 0.09 mètre sur la marge latérale Sud prescrite de 2 mètres et de 0.15 mètre sur la marge latérale Nord prescrite de 2 mètres, tels que spécifiés à la grille des spécifications 2-20 du règlement no. 23 relatifs au zonage;

CONSIDÉRANT que les propriétaires ont déposé une demande de dérogation mineure pour régulariser certaines dérogations au terrain soit : la profondeur du terrain de 24.38 mètres au lieu de 27 mètres et la superficie du terrain de 468.3 mètres carrés au lieu de 500 mètres carrés, tels que spécifiés à l'article 5.2, tableau 1 du règlement no. 24 relatifs au lotissement;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve, portant le numéro 32;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 17 mai 2011, portant le numéro CCU-16-05-11;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent;

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la demande de dérogation mineure présentée par Paul-André Legault et als pour les empiètements du bâtiment principal soit : de 1.58 mètres sur la marge avant prescrite de 7.5 mètres, de 4.47 mètres sur la marge arrière prescrite de 8 mètres, de 0.09 mètre sur la marge latérale Sud prescrite de 2 mètres et de 0.15 mètre sur la marge latérale Nord prescrite de 2 mètres, tels que spécifiés à la grille des spécifications 2-20 du règlement no. 23 relatif au zonage et pour régulariser certaines dérogations au terrain soit : la profondeur du terrain de 24.38 mètres au lieu de 27 mètres et la superficie du terrain de 468.3 mètres carrés au lieu de 500 mètres carrés, tels que spécifiés à l'article 5.2, tableau 1 du règlement no. 24 relatif au lotissement, le tout pour le terrain du 257, 21^e avenue, à Ferme-Neuve, portant le numéro de lot 240 ptie au cadastre du Village, au cadastre officiel du Québec, zone RES18.

ADOPTÉE

126-06-11

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR MICHEL LAMBERT ET MANON PAQUIN DU 187, 4^E RANG DE MOREAU, FERME-NEUVE, LOT 8 PTIE CADASTRE DE MOREAU

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Michel Lambert et madame Manon Paquin et invite la population à se prononcer.

Le Directeur général fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT que les propriétaires ont déposé une demande de dérogation mineure pour l'empiètement du bâtiment principal de 0.37 mètre sur la marge latérale Nord-Est prescrite de 7 mètres, tel que spécifié à la grille des spécifications 2-13 du règlement no. 23 relatifs au zonage;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve, portant le numéro 32;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 17 mai 2011, portant le numéro CCU-17-05-11;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent;

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la demande de dérogation mineure présentée par Michel Lambert et Manon Paquin pour l'empiètement du bâtiment principal de 0.37 mètre sur la marge latérale prescrite de 7 mètres, tel que spécifié à la grille des spécifications 2-13 du règlement no. 23 relatif au zonage, le tout pour le terrain du 187, 4^e rang de Moreau, à Ferme-Neuve, portant le numéro de lot 8 ptie au cadastre de Moreau, au cadastre officiel du Québec, zone REC02.

ADOPTÉE

MANDAT À Me ROGER RANCOURT AVOCAT, DOSSIER MATRICULE # 8270-96-1080

Il a été décidé par les membres du conseil que le sujet ci-haut mentionné soit reporté à une autre assemblée.

127-06-11
(règlement 119)

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 119 (relatif aux ventes de garage)

Il est proposé par madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE le règlement portant le numéro 119 relatif aux ventes de garage sur le territoire de Ferme-Neuve soit adopté tel que déposé.

Lecture du règlement est faite par monsieur le Maire.

ADOPTÉE

128-06-11

SOUSSION NIVELEUSE (2^{ÈME} APPEL D'OFFRES)

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offres en ce qui a trait au service de niveleuse par voie d'invitation auprès de trois entrepreneurs de la région ;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 19 mai à 11 heures et qu'un seul soumissionnaire avait déposée une offre de service, qui se détaille comme suit :

Entreprises	Jean-Maurice Papineau Ltée
Prix à l'heure :	110.00\$
Tps	5.50\$
Tvq	<u>9.82\$</u>
Total à l'heure	125.32\$

CONSIDÉRANT que le Directeur des Travaux Publics M. Jean-Pierre-Miljours confirme par sa correspondance du 25 mai 2011 que le plus bas soumissionnaire est conforme ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

QUE le contrat de niveleuse pour la saison 2011 soit accordé à « Les Entreprises Jean-Maurice Papineau Ltée » au coût de 110.00\$ l'heure avant toutes taxes.

ADOPTÉE

129-06-11

TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE (Che. du Lac Ouellette)

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé par appel d'offres public pour les travaux de traitement de surface double pour le chemin du lac Ouellette le 11 mai dernier ;

CONSIDÉRANT qu'a l'ouverture des soumissions le 26 mai à 11 heures, aucune soumission n'avaient été reçu au bureau Municipal ;

CONSIDÉRANT que ces travaux se doivent d'être faits en 2011 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

QUE le Directeur des travaux publics M. Jean-Pierre Miljours soit autorisé à procéder à nouveau à un nouvel appel d'offres et ce par invitation auprès de 4 entreprise connues au Québec et ce afin d'être conforme à la loi pour les appels d'offres du Ministère des Affaires Municipale;

QU'À la suite de l'ouverture des soumissions le 16 juin à 11 heures, le comité de voirie Municipal se rencontrera afin de confirmer l'attribution du contrat à l'entreprise ayant fait l'offre la plus basse et ce pour accélérer le processus entourant le début des travaux;

QUE le tout sera par la suite confirmé par résolution du conseil Municipal lors de l'assemblée de juillet 2011.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION
(règlement 113)

AVIS DE MOTION (Règlement modifiant le règlement 113 concernant la circulation et le stationnement)

Avis de motion est présentement donné par monsieur le conseiller Yvon Forget qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, il y aura dépôt d'un règlement relatif aux remboursements des frais relié au site d'enfouissement pour les matériaux de construction.

130-06-11

REMBOURSEMENT DE DÉPÔT DE SOUMISSION

Il est proposé par le conseiller monsieur Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE le remboursement de dépôt de soumission à Michel Deslauriers Excavation inc. au montant de 20 833.85\$ pour le contrat de déneigement d'hivers 2008-2011 leur soit retourné et que le service de la trésorerie soit autorisé à émettre le chèque.

ADOPTÉE

131-06-11

APPEL D'OFFRES POUR L'ENTRETIEN DES CHEMIN D'HIVER

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE le Directeur des Travaux Publics M. Jean-Pierre Miljours soit autorisé à procéder à l'appel d'offres pour le contrat de service de déneigement pour les chemins ruraux de la Municipalité;

QUE la procédure respecte les obligations de la loi en ce qui a trait aux appels de service de plus de 100,000\$, sur le site du SEAO.

ADOPTÉE

132-06-11

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU que le Ministère des Transports a versé une compensation de 640 319\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2010 ;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les Municipalités sont responsables et situés sur ces routes ;

ATTENDU que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que la Municipalité de Ferme-Neuve informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;

DE PLUS, il est résolu de nommer la firme Dumoulin, Guilbault et associés, CA Inc. comme vérificateur externe pour la reddition des comptes du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour l'année 2010.

ADOPTÉE

133-06-11

DEMANDE DE SUBVENTION RÉSEAU ROUTIER BUDGET DISCRÉTIONNAIRE

CONSIDÉRANT que les forestiers désirent faire le transport de bois en provenance du secteur du « Pont de fer » ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité après vérification des plans de modification désire rendre la première section Municipale d'environ 6 km sécuritaire pour les usagers de la Montée Leblanc et du chemin Baskatong en provenance de la route 309 ;

CONSIDÉRANT que ladite section nécessitera des investissements de plus de 225,000\$ pour la réalisation de la section Municipale ;

CONSIDÉRANT que le conseil Municipal désire de l'aide du gouvernement pour cette section ;

CONSIDÉRANT qu'annuellement le Député dispose d'une enveloppe discrétionnaire pour la MRC d'Antoine-Labelle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

QUE le conseil Municipal de Ferme-Neuve demande une subvention pour le réseau routier dans le cadre du budget discrétionnaire, au député de Labelle M. Sylvain Pagé. Cette demande de subvention est faite pour les travaux à être réalisés dans le secteur rural. Ces travaux consistent à effectuer des travaux de réparation, de déplacement de l'entrée de la Montée Leblanc face à la route 309, à la mise en forme du chemin sur 6 km, fossés, ponceaux, etc... pour un montant approximatif d'environ 100,000\$.

ADOPTÉE

134-06-11

HYDRO-QUÉBEC, LUMINAIRE DE RUE

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE le Directeur du service des Travaux Publics M. Jean-Pierre Miljours soit autorisé à enclencher les démarches auprès d'Hydro-Québec afin que celle-ci procède à l'installation de deux (2) luminaires de rue aux endroits suivants ;

Sur le chemin du Lac des Journalistes près du numéro civique 11 et à l'intersection de la 24^{ième} Avenue et de la 12^{ième} Rue.

ADOPTÉE

135-06-11

AUTORISATION DE SIGNATURES, ENTENTE RÉGIONALE DES PINCES DE DÉSINCARCÉRATION

ATTENDU que l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services convenue en 2005 entre la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, la Municipalité de Ferme-Neuve, la Municipalité de Kiamika, la Municipalité de Lac-des-Écorces, la Municipalité de l'Ascension, la Ville de Mont-Laurier, la Municipalité de Mont-Saint-Michel, la Municipalité de Nominique, la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain, la Municipalité de Notre-Dame du Laus, la Ville de Rivière-Rouge et la Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac n'inclut pas les modalités entourant l'utilisation des pinces de désincarcération;

ATTENDU qu'il y a lieu de faire un addenda à l'entente existante relativement à l'intervention conjointe nécessitant l'utilisation des pinces de désincarcération;

ATTENDU que la Municipalité de Lac-du-Cerf n'est pas signataire de l'entente relative à la protection contre l'incendie et qu'il y a lieu qu'elle soit incluse dans une entente relative à l'intervention conjointe nécessitant l'utilisation des pinces de désincarcération;

ATTENDU la proposition d'addenda relativement à l'utilisation des pinces de désincarcération présentée par le comité de travail et le découpage du territoire proposé en annexe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que la Municipalité de Ferme-Neuve accepte les termes de l'entente relative à l'intervention conjointe nécessitant l'utilisation des pinces de désincarcération telle que présentée avec son annexe, lequel annexe pourra être modifié par résolution des Municipalités concernées advenant des modifications à la desserte et autorise le Maire et ou le Directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve la dite entente;

Il est de plus résolu d'autoriser la Municipalité de Lac-du-Cerf à se joindre aux parties signataires de l'entente relative à l'intervention conjointe nécessitant l'utilisation des pinces de désincarcération.

ADOPTÉE

136-06-11

AUTORISATION DE SIGNATURES, ENTENTE PARTICULIÈRE PINCES DE DÉSINCARCÉRATION

CONSIDÉRANT que les Municipalités de Ste-Anne-du-Lac et de Mont-Saint-Michel désirent bonifier l'entente intervenue avec la MRC et les 13 Municipalités parties à l'entente relative à l'intervention conjointe nécessitant l'utilisation des pinces de désincarcération sur leurs territoires;

CONSIDÉRANT que les Municipalités de Sainte-Anne-du-Lac et de Mont-Saint-Michel se disent en accord à fournir à la Municipalité de Ferme-Neuve un montant de base représentant des frais minimum annuellement pour maintenir le service de pinces de désincarcération, son entretien et son personnel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de Ferme-Neuve signe une entente particulière avec les Municipalités de Sainte-Anne-du-Lac et de Mont-Saint-Michel pour le service de pinces de désincarcération;

QUE le Maire et le Directeur général soient à signer ladite entente.

ADOPTÉE

137-06-11

**AUTORISATION DE SIGNATURES, ADDENDA PINCES DE
DÉSINCARCÉRATION ENTENTE DE SERVICE INCENDIE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve modifie l'entente existante par un addenda qui préciserait que le service de pinces de désincarcération sera facturé annuellement à 1 500\$ pour les frais entourant les services fournis par la municipalité à la Municipalité de Lac-Saint-Paul;

QUE le Maire et le Directeur général soit autorisé à signer l'addenda.

ADOPTÉE

138-06-11

ANNULATION DU PRÊT PR9 « Caisse Populaire»

Il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu que le prêt PR9 (prêt temporaire) de la Caisse Desjardins de Ferme-Neuve soit annulé dès le 20 juin 2011.

ADOPTÉE

Monsieur Mario Léonard quitte son siège, il est 21h04

139-06-11

PARC RÉGIONAL

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que la somme de 5 000\$ soit versée aux «Parc régional de la Montagne du Diable» comme subvention de fonctionnement 2011.

ADOPTÉE

140-06-11

VENTE DU 70, 12^E RUE, FERME-NEUVE

CONSIDÉRANT que la Municipalité a acquis l'immeuble du 125, 12^e Rue à Ferme-Neuve pour en faire son Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT qu'une entente avait été discuté avec la «Coopérative de Solidarité en soin de santé à Ferme-Neuve» qui indiquait que l'immeuble du 70, 12^e Rue leur était vendue pour la somme de 260 000\$;

CONSIDÉRANT que de ce montant 110 000\$ était payable lors de la signature et le solde de 150 000\$ serait pris à même les

montants de subvention promis par le Conseil Municipal, par la résolution 220-10-09 adopté à la séance ordinaire du 01 octobre 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

QUE le Maire et le Directeur général soient autorisés à signer le contrat de vente de l'immeuble du 70 12^e Rue à Ferme-Neuve, soit le lot 158-8, au cadastre du village de Ferme-Neuve au cadastre officiel du Québec, d'une superficie de 890.1 m².

ADOPTÉE

141-06-11

Autorisation en vertu du règlement 91 «Bruit»

CONSIDÉRANT qu'un enseignant du primaire de l'école Sacré-Cœur de Ferme-Neuve avec les élèves de cinquième niveau désire organiser une soirée lecture lors de la dernière journée du calendrier scolaire ;

CONSIDÉRANT que cette activité se déroulera de 20 heures à 00heure le soir du 23 juin 2011 sur le site de l'école Sacré-Cœur de Ferme-Neuve ;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 91 règlemente le bruit sous toutes ses formes;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu d'autoriser pour la soirée du 23 juin, l'émission de bruit raisonnable pour cette activité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent;

QUE la Municipalité autorise monsieur Claude Dufour enseignant de cinquième niveau de l'école Sacré-Cœur de Ferme-Neuve à déroger au règlement numéro 91 en ce qui concerne les articles 18 à 27 dans le cadre de l'activité du 23 juin 2011 « Une soirée de lecture».

ADOPTÉE

Monsieur Mario Léonard reprend son siège, il est 21h07

PÉRIODE DE QUESTIONS

(section : Loisirs, Urbanisme, Travaux Publics, Incendie et Varia)

142-06-11

TRANSFERT BUDGÉTAIRE – 2011-03

Il est proposé par madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

QUE la Direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2011, afin de transférer les sommes suivantes ;

POSTE	# COMTPE	DT	CT
URBANISME			
Touristique projet algue bleu	02-622-00-971- 01		12,000.00
Projet fosse septique 2011	02-610-00-449- 01	12,000.00	
Services techniques urbanisme	02-610-00-449- 00		1,000.00
Journaux, avis publics	02-610-00-341- 00	1,000.00	
	GRAND TOTAL	13,000.00	13,000.00

ADOPTÉE

143-06-11

**COMPTES À PAYER LISTE DÉPOSÉE POUR ACCEPTATION AU 06
JUIN 2011**

Chaque membre du conseil ayant reçu une liste pour acceptation des comptes à payer, le Directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 06 juin 2011 à savoir :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	153 279.75 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	263 245.97\$
TOTAL DU MOIS	416 525.72\$

ET d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

Pendant la période de questions, monsieur Denis Deslauriers a déposé aux membres du conseil, une missive, concernant les revendications des propriétaires du Condo-Camping sis à Ferme-Neuve.

Monsieur Yvon Forget quitte son siège, il est 21h54

Monsieur Yvon Forget reprend son siège, il est 21h56

144-06-11

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de clore l'assemblée à 21h55.

ADOPTÉE

GILBERT PILOTE,
Maire

NORMAND BÉLANGER,
Directeur général et
Secrétaire trésorier